

1^{er} novembre 1996, Québec

Allocution à l'occasion de la clôture du Sommet sur l'économie et l'emploi

Mesdames Messieurs,

Chers participants au Sommet,

En votre nom, j'aimerais dire à toutes les Québécoises et tous les Québécois que, cette semaine, nous n'avons pas chômé. Nous nous étions préparés, nous avons beaucoup débattu, nous avons travaillé tard et intensément, avec rigueur et souvent avec passion. Avec, surtout, une extraordinaire motivation à réussir, pour l'emploi, pour l'économie, pour tous les citoyens du Québec. Chacun pourra donner, aujourd'hui, par la suite, son évaluation de nos travaux. Mais je pense que nous pouvons dire avec clarté que nous avons atteint, et dépassé, les objectifs que nous nous étions fixés. Nous pouvons dire avec certitude que nous avons retourné chaque pierre, examiné chaque avenue, pour créer l'emploi, relancer l'économie, adapter notre société au monde de la compétitivité, assurer une plus grande sécurité aux Québécois les plus démunis.

La tâche qui est mienne aujourd'hui de résumer nos travaux n'est pas aisée, tant ces travaux sont riches et variés. Je me limiterai donc à dessiner à grands traits, d'abord les changements que nous avons décidé d'apporter, collectivement, à nos pratiques, afin de susciter la création d'emplois; ensuite, je résumerai les actions que nous prenons immédiatement pour donner un coup de fouet à l'économie québécoise; j'aborderai ensuite les grandes adaptations que vivront d'ici peu les services publics québécois; je parlerai finalement des fruits supplémentaires de ce Sommet, de ce que nous avons inventé depuis trois jours parce que nous étions ensemble, parce que nous voulions dépasser nos propres objectifs, parce que nous sommes des Québécois ambitieux et solidaires.

Les chantiers: de nouveaux consensus pour le Québec

a) économie sociale

Le groupe de travail sur l'économie sociale, dirigé par Madame Nancy Neamtan, a déposé un rapport d'une grande qualité qui apporte une réflexion originale sur les réalités de l'économie sociale, sa place dans l'économie et les outils dont elle a besoin pour s'épanouir. Les membres du groupe de travail ont développé des alliances aussi prometteuses que surprenantes avec le secteur privé, en particulier, qui prennent notamment la forme de création de fonds dédiés au financement des entreprises de l'économie sociale. Le rapport du groupe de travail présente une approche d'entreprise qui s'inscrit dans une logique économique. Les auteurs insistent pour faire de l'économie sociale un secteur à part entière qui procure de véritables emplois et qui assure sa viabilité propre. Les participants au Sommet ont dégagé des consensus afin : De mettre en chantier, à court terme: 16 projets acceptés et prêts à démarrer ; 7 projets additionnels qui ont fait l'objet d'accord de principe de la part du gouvernement ; Ces projets représentent des investissements de 389 000 000 \$. Une contribution gouvernementale de 252 000 000 \$ sur trois ans est attendue. Soulignons que sur ce montant, 172 000 000 \$ proviennent des programmes réguliers.

Il y a donc une injection de 80 000 000 \$ additionnels dans l'économie sociale, répartie comme suit : le potentiel de création d'emplois est de 13 100 personnes. De plus, 400 emplois additionnels seront consolidés. Des consensus structurants ont aussi été établis, afin : De reconnaître comme une des composantes de la structure socio-économique du Québec le modèle québécois d'économie sociale que présente ce rapport. Il a été résolu de reconnaître le statut de partenaire à part entière des acteurs de l'économie sociale, en assurant qu'ils soient adéquatement représentés dans toutes les instances partenariales, et parties prenantes aux démarches de concertation. Il a été résolu aussi de voir à ce que l'ensemble des ministères et institutions gouvernementales reconnaissent les organismes et entreprises d'économie sociale comme des intervenants de plein droit et de s'engager à lever les barrières normatives ou administratives qui restreignent l'accès d'entreprises d'économie sociale à certaines formes d'aide gouvernementale. On a aussi décidé de doter le Québec d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. On a aussi convenu de modifier la « Loi sur l'aide au développement des coopératives » afin d'autoriser la Société de développement industriel à transiger avec les organismes sans but lucratif, dans le but de rendre possible un nouveau partenariat entre les institutions financières, l'entreprise privée et les acteurs d'économie sociale et d'amender aussi la « Loi sur les coopératives » pour autoriser la création de coopératives de solidarité.

Aussi de mettre sur pied un mécanisme spécifique de promotion de l'économie sociale. D'accroître les mesures de soutien à l'entrepreneuriat collectif en consolidant des organismes ayant déjà cette vocation et en créant des mesures qui favoriseront la mise en réseau des entreprises d'économie sociale et de nouvelles formes de partenariat avec les secteurs privé et institutionnel. De dédier à l'économie sociale une partie de ces budgets de développement régional afin de doter les diverses régions ou collectivités locales d'outils et de moyens adaptés aux exigences du développement et des milieux. De permettre la transformation de programmes et mesures de courte durée pour les personnes sans emploi en investissant dans des emplois durables et de qualité. Le Sommet reconnaît par ailleurs qu'il n'est pas question d'encourager la substitution d'emplois dans le secteur public. Et, bien sûr, la participation de représentants de l'économie sociale à un mécanisme de suivi du Sommet va de soi. Je tiens à féliciter le Sommet pour avoir ainsi ouvert toute grande les portes de l'économie sociale au Québec.

b) Chantier entreprise et emploi

Les travaux de ce groupe sur l'entreprise et l'emploi, dirigé, je devrais dire « animé », par Monsieur Jean Coutu, ont mobilisé de nombreux partenaires du milieu des affaires. Les représentants syndicaux et communautaires s'y sont associés. Le groupe de travail a œuvré à la conception de plusieurs projets de relance de l'emploi et il a mené une importante réflexion sur les facteurs susceptibles d'assurer un développement économique soutenu au Québec. De l'ensemble des projets soumis par le groupe de travail, le gouvernement en a analysé 36.

De ce nombre, 13 projets sont acceptés et prêts à démarrer ou font l'objet d'un accord de principe : il reste quelques modalités à préciser. Le potentiel de ces projets représente 864 000 000 \$ en investissements et 15 047 emplois sur un horizon de quelques années. Soulignons aussi que 23 projets additionnels sont pour ainsi dire inscrits dans une banque et feront l'objet d'analyses rapides tant au gouvernement que dans le secteur privé. Le

potentiel de ces projets est de 1 436 000 000 \$ en investissements et 12 653 emplois, également sur quelques années. Le groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi soulève plusieurs questions de fond sur les conditions de relance durable de l'emploi. Plusieurs d'entre elles ont fait l'objet de consensus. C'est notamment le cas sur : Un soutien accru à l'entrepreneuriat, donc au démarrage, à la consolidation des nouvelles entreprises, au renforcement de la culture entrepreneuriale. Nous reconnaissons aussi le rôle joué par la Fondation de l'entrepreneuriat; La valorisation de la formation professionnelle, ce qui se traduira par l'accroissement du nombre d'étudiants dans le secteur professionnel et technique, une augmentation de 15 % par année du nombre de stagiaires dans les entreprises, la mise en place d'un régime d'apprentissage comme voie additionnelle de formation qualifiante dans le secteur professionnel. L'allégement de la réglementation.

Nous reconnaissons que plusieurs règlements doivent être revus, allégés et qu'il faut en réduire le nombre, notamment pour assouplir l'environnement dans lequel évoluent les entreprises et le gouvernement, qu'il faut aborder la déréglementation de façon pragmatique et non dogmatique. La révision de la réglementation doit se faire dans la transparence et que les organismes intéressés doivent avoir l'occasion de faire valoir leur point de vue. La révision sera dirigée à partir du bureau du premier ministre que d'autres appellent le « bunker ». Un groupe autonome composé de représentants du gouvernement et des partenaires socio-économiques sera constitué afin d'identifier et de réviser la réglementation qui affecte les entreprises et la création d'emplois. Le partage volontaire du temps de travail. Voilà une idée neuve qui a fait l'objet d'un remarquable accord entre les partenaires socio-économiques. En liant un crédit d'impôt pour les nouveaux emplois avec un effort volontaire de partage de travail par l'entreprise, je pense que nous avons inventé une formule gagnante. Nous pensons qu'elle provoquera la création, dès la première année, de plus de 14 000 emplois nouveaux. Le gouvernement agira sur deux autres mesures: le prolongement à 52 semaines du congé parental et le droit pour un salarié d'avoir une semaine de congé sans solde, lorsqu'il a moins de trois semaines de congés payés. Ces deux mesures permettront de créer 4 600 emplois supplémentaires d'ici deux à trois ans. Finalement, le groupe de Monsieur Coutu et l'atelier de Monsieur Claude Blanchet ont permis l'élaboration d'une déclaration pour l'emploi que nous venons de signer dans laquelle le gouvernement, les organisations patronales et syndicales prennent, ensemble, une série d'engagements. Nous nous sommes enfin tous engagés à faire, chaque jour, le maximum pour le maintien et la création d'emplois. Je veux féliciter tous ceux qui ont investi d'innombrables énergies et beaucoup de bonne volonté dans la signature de cette déclaration, une première dans l'histoire économique et sociale du Québec.

c) Régions-municipalités

Les personnes et organismes qui œuvrent, en région, au développement local, à la concertation régionale et à la gestion des affaires publiques dans les organismes municipaux ou gouvernementaux réclament avec force des moyens nouveaux pour s'adapter aux nouvelles réalités économiques. Elles revendiquent davantage de souplesse, une plus grande autonomie d'action, des allègements normatifs et une révision majeure des rapports entre l'état et les acteurs régionaux. Grâce au groupe dirigé par Monsieur Brunet, le Sommet s'entend sur: 10 projets acceptés et prêts à démarrer. 12 projets additionnels ont fait l'objet d'accord de principe de la part du gouvernement. Ces projets représentent des investissements de 472 millions \$ et recevront une contribution gouvernementale de 36

millions \$. Leur réalisation permettra de créer 14 245 emplois et d'en consolider 650 autres. Bien qu'il soit impossible de dégager, à court terme, un consensus sur les structures pouvant regrouper les forces vives du milieu et qui prendraient en charge les responsabilités associées au développement économique et à l'emploi, les participants au Sommet ont convenu : Concernant la nécessaire simplification des structures; Ils ont convenu de l'organisation des services au plan local doit être constituée, dans chacun des territoires de MRC, d'un centre local de services aux personnes et d'un centre intégré de services à l'entrepreneuriat. Le palier local est défini comme un lieu de conception de plans d'action et de gestion, c'est-à-dire de programmation et de mise en œuvre de services de première ligne. Le palier régional est le lieu de la concertation entre l'état et les milieux locaux et régionaux.

C'est à ce palier que s'organisent les services de deuxième ligne ou services dits spécialisés. Le palier national est celui où l'état québécois élabore et adopte les stratégies et les politiques. Il assure l'équité dans l'organisation et l'offre des services publics entre les citoyens et citoyennes partout sur le territoire. Il est impératif de mieux coordonner les actions des nombreux organismes qui œuvrent au développement économique et à l'emploi et d'en réduire le nombre. Il faut concevoir une organisation spécifique pour la région métropolitaine. Autre consensus, la capitale du Québec doit, elle aussi, avoir une organisation qui tient compte de sa spécificité. Je peux vous dire que ce grand ménage des structures sera fait sans délai, pour le plus grand bien de l'emploi et de l'entreprise.

d) Chantier relance de la métropole

Ce groupe de travail, dirigé par Monsieur André Bérard, a permis une très grande mobilisation des représentants des milieux d'affaires de la région métropolitaine. Il en résulte, en premier lieu, une liste de projets, dans des secteurs très variés de l'économie. En deuxième lieu, le groupe a mené une réflexion sereine et très poussée sur les forces d'attraction de Montréal et sur les facteurs qui nuisent à son succès. Avec une grande franchise, les représentants du groupe de travail ont notamment fait état de l'incertitude politique et de la nécessité de gérer ce qu'ils ont appelé « une interface linguistique avec l'Amérique du Nord ». Plusieurs secteurs de l'économie de Montréal se sont remarquablement bien adaptés au contexte créé par la mondialisation. Ces secteurs en développement ont considéré que les échanges libéralisés non pas comme une fatalité qui les contraint à changer leurs habitudes, mais comme une chance nouvelle de relever des défis exaltants de se mesurer aux meilleurs dans le monde des compétiteurs et de créer chez nous de la richesse et des emplois. Il y a là, une démonstration de notre capacité d'adaptation qui mérite d'être rappelée. D'abord parlons des projets à court terme: En tout, 22 projets ont fait l'objet d'un accord de principe du gouvernement. Ces projets représentent des investissements de 1 315 000 000 000 \$, soit 1 260 000 000 \$ du secteur privé et une contribution de 50 000 000 \$ des ministères et organismes.

L'éventuelle contribution du gouvernement au projet de développement à Mont-Tremblant n'est pas comprise dans cette évaluation. Les projets ayant fait l'objet d'une acceptation ou d'un accord de principe seront incessamment réalisés et permettront de créer 9 092 emplois et en consolidera 1 425. Le groupe de travail présente aussi plusieurs autres recommandations, qui ont été accueillies par le Sommet: Le groupe propose de maintenir le Comité interministériel d'analyse et d'exécution accélérées de projets. Le gouvernement accueille favorablement cette suggestion. Au regard des facteurs qui nuisent au pouvoir

d'attraction de Montréal, le groupe formule quatre recommandations qui ont aussi fait consensus : Le maintien de notre modèle original de soutien aux entreprises de la nouvelle économie L'amélioration de la compétitivité de la base économique actuelle.

Le gouvernement du Québec mettra sur pied un programme à guichet unique visant à simplifier et faciliter les démarches des employés stratégiques qui viennent travailler à Montréal, pour l'éducation de leurs enfants dans la langue de leur choix, dans le cadre de la loi actuelle. Le Sommet demande aussi que le gouvernement fédéral permette aux conjoints des travailleurs étrangers détenant un permis temporaire de travail, d'accéder sans restriction au marché du travail canadien. Un organisme parrain, telle la Chambre de commerce de Montréal, mettra sur pied, conjointement avec d'autres organismes, un programme visant à faciliter la recherche d'emploi par des conjoints unilingues d'employés stratégiques qui viennent travailler à Montréal. Autre consensus, développer un véritable plan de marketing afin de corriger les fausses perceptions d'améliorer l'image du Québec dans le reste du Canada. Je dois dire en rapport avec ce groupe que Monsieur Brian Levitt ce groupe qui a proposé ces recommandations sur la langue et que la totalité des trois recommandations sur la langue ont fait un consensus à ce Sommet. Je crois que c'est un signe extrêmement encourageant pour l'avenir et je voudrais en particulier remercier Monsieur Brian Levitt pour sa contribution, son ouverture d'esprit et tous ceux qui du côté de la communauté anglophone de Montréal ont participé en grand nombre et très sincèrement de façon intensive à la réussite de ce sommet.

e) Commission de fiscalité

Le groupe de Monsieur Alban D'Amour, a fait, en neuf mois, un travail remarquable en déposant un rapport unanime sur la fiscalité et le financement des services publics. Je tiens à les féliciter pour leur travail. Le gouvernement se réjouit que cette Commission, formée de représentants de tous les milieux du Québec, appuie le consensus de la conférence de mars sur le calendrier d'élimination du déficit budgétaire d'ici la fin de la décennie. Après avoir fait le tour de l'ensemble des faits pertinents, le gouvernement en arrive d'ailleurs à la même conclusion que la Commission, c'est-à-dire que la hausse du fardeau fiscal des contribuables et des entreprises n'est pas la voie à rechercher pour équilibrer le budget des Québécois, ce qui ne veut pas dire que le gouvernement ne considérera pas de façon accessoire autant qu'il le pourrait d'ailleurs la recherche de revenus et puis nous savons bien que c'est du côté des dépenses qu'il faut surtout travailler. Le ministre d'état de l'économie et des Finances a indiqué qu'il allait retenir plusieurs des pistes indiquées par la Commission et qu'il en ouvrirait de nouvelles. Le Sommet a aussi résolu de réunir un comité de travail sur la fiscalité municipale pour dégager de nouveaux consensus à cet égard.

Les projets de création d'emplois

Je vais tenter de faire un bilan des projets créateurs d'emplois des quatre groupes de travail du grand chantier de l'économie et de l'emploi et des annonces gouvernementales faites depuis trois jours. Cette évaluation que je vous donne est conservatrice et voulue comme telle et elle ne porte que sur les projets dont nous savons déjà qu'ils vont se réaliser d'ici la fin de 1999 et que sur les projets nouveaux qui n'avaient pas été, comme on le dit de plus en plus dans notre jargon, parfaitement attachés à temps pour l'ouverture du Sommet. Des quatre chantiers et du chantier gouvernemental, bon nombre de projets sont prêts à

démarrer ; ils représentent des investissements de 2 600 000 000 \$. Ils permettront de créer, d'ici trois ans, près de 40 000 emplois directs et d'en consolider environ 2700 autres. Pour être réalisés, ces projets nécessiteront, au cours des trois prochaines années, des dépenses gouvernementales de 505 000 000 \$, dont 269 000 000 \$ proviendront des enveloppes budgétaires régulières des ministères et organismes. Les projets nouveaux annoncés par Hydro-Québec, au-delà de son plan de développement régulier, créeront 5 300 emplois. Le développement d'un nouveau réseau de centres de la petite enfance générera 8 600 emplois, dans le délai que j'ai indiqué. Le crédit d'impôt sur l'allégement de la masse salariale lié à la création d'emplois et au partage volontaire de l'emploi et les nouvelles mesures sur le congé parental et la semaine de congé sans solde, produiront près de 20 000 nouveaux emplois.

La somme de l'effort québécois au Sommet est donc, déjà, pour les trois prochaines années, de 73 900 emplois directs, et de 2 600 emplois consolidés. C'est une bonne semaine pour le Québec, pour l'emploi, pour l'avenir. Je tiens à vous en remercier et à vous en féliciter. Je voudrais noter de façon particulière la vingtaine de projets qui sont venus des nations autochtones du Québec. L'engagement constructif, positif, énergique, des Premières nations pour la création d'emplois dans leurs communautés, je veux le souligner et l'applaudir et je veux indiquer aux responsables autochtones que le gouvernement québécois tient à poursuivre dans cette voie du développement de l'emploi dans leurs communautés. Nous allons considérer en plus que les projets qui sont maintenant dans la banque le comité du suivi va se pencher là-dessus et nous allons faire en sorte que tout ce qui peut être fait pour leur organisation le soit très rapidement. De plus, nous allons soutenir les communautés dans leur désir de s'approprier leur propre développement. Nous allons également faire en sorte que les obstacles qui se dressent sur la voie des investissements dans la nation autochtone par rapport au recours à du capital de risque soient supprimés.

L'action gouvernementale

Les chantiers ont fait leurs devoirs, la société civile s'est mobilisée de façon remarquable pour ce Sommet. Le gouvernement, lui aussi, a à faire ses devoirs, et il a pu faire rapport de ses travaux pendant le Sommet. Je vous en fais le résumé. D'abord, une véritable politique familiale. Elle permettra : a) de concilier plus facilement travail et famille pour tous les parents de jeunes enfants. b) d'offrir, à prix accessibles, à la petite enfance de meilleurs services qui aideront un grand nombre d'enfants à mieux se préparer à leur séjour dans le système scolaire. c) d'inciter au travail les personnes gagnant un faible revenu et les prestataires de l'aide sociale qui ont un ou plusieurs enfants. d) de favoriser la croissance de l'économie sociale. e) de réduire le travail au noir dans un secteur d'activité où il est très présent.

En éducation, ensuite

Le défi de la réforme de l'éducation, c'est de prendre le virage du succès et de l'excellence : passer de l'accès du plus grand nombre au succès du plus grand nombre. Sept grandes orientations ont été retenues pour réformer notre système d'éducation : agir dès la petite enfance ; prioriser l'enseignement des matières essentielles ; donner plus de pouvoir à l'école, à l'établissement ; soutenir l'école montréalaise ; augmenter le nombre de personnes et, plus spécifiquement de jeunes en formation professionnelle et technique ; consolider et rationaliser l'enseignement supérieur ; et enfin, se doter d'une véritable politique de

formation continue. D'ici les cinq prochaines années, il faut multiplier par quatre le nombre de diplômés en formation professionnelle chez les jeunes de moins de 20 ans et s'assurer que cette formation réponde au besoin du marché du travail. Dans la santé et les services sociaux, contrairement aux autres réformes, celle-ci est déjà engagée et sa première étape est relativement bien connue. Le ministre Rochon, qui accomplit avec brio et courage une tâche exigeante, nous a exposé les paramètres de la seconde phase de la réforme.

L'évolution du système de la santé en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles réalités amènera une évolution parallèle des services offerts qui devrait créer de nouvelles opportunités d'emplois, notamment dans le secteur de l'économie sociale avec le développement croissant par exemple des services de soins à domicile. La transformation du système de la santé a pour but de conserver le caractère public du régime actuel qui nous sert bien. Il faudra, de plus, explorer dans certains domaines la possibilité de recourir à de nouvelles formes de partenariat entre le secteur public, communautaire et privé. Il faut notamment souligner le fait que le secteur de la santé s'impose comme l'un des plus dynamique de l'économie québécoise (R&D, centres universitaires de formation, industrie pharmaceutique, etc.) et qu'il offre non seulement des opportunités d'emplois de qualité, mais contribue grandement à l'amélioration de la position concurrentielle du Québec sur les marchés internationaux.

Dans le domaine de la sécurité du revenu, le régime doit être adapté aux besoins des personnes qui ont recours à l'aide sociale et qui, pour la grande majorité d'entre elles, doivent s'inscrire dans un parcours vers l'emploi. Aussi, la réforme de l'aide sociale propose-t-elle : d'intégrer les bénéficiaires d'aide sociale à l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise ; de mettre en place un réseau décentralisé de services publics d'emplois accessibles à toutes les personnes, qu'elles soient en emploi, en chômage, prestataires ou non de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi ; de mettre en place une politique active du marché du travail comprenant cinq volets d'intervention, soit la préparation et l'intégration à l'emploi, le maintien, la stabilisation et la création d'emplois ; de reconnaître que les stratégies de lutte à l'exclusion du marché du travail doivent prendre appui, au niveau local, à la fois sur les collectivités et sur les partenaires du marché du travail, et miser sur un partenariat entre les secteurs public, privé et communautaire ; de mettre en place des centres locaux d'emplois (CLE), qui constitueront la base du réseau québécois de service d'emplois et de doter chacun de ces centres d'un conseil de partenaires du marché du travail et de la collectivité ; de confier aux conseils locaux de partenaires la responsabilité d'élaborer un Plan local d'action concertée pour l'emploi (PLACE) identifiant les stratégies locales et les moyens d'action nécessaires dans le cadre des cinq volets de la politique active du marché du travail ; d'introduire un Parcours individualisé vers l'emploi (PARIE) permettant d'élargir la notion d'employabilité ; de soutenir la stratégie d'appui au développement local et à l'économie sociale par le guichet multiservice pour l'entrepreneuriat et le soutien à l'entreprise ; de permettre la conversion des prestations en mesures actives, sous forme notamment de supplémentation du revenu ou de subventions salariales dans le cadre du Parcours individualisé vers l'emploi (PARIE). Ce nouveau régime entend reconnaître également que certains prestataires, en raison de leur âge, de leur état de santé, de déficiences physiques ou psychologiques, ou encore de leur charge familiale, peuvent éprouver des difficultés à s'engager dans un Parcours de l'emploi. Le nouveau régime d'un livre vert qui sera bientôt rendu public et soumis à la consultation.

La stratégie gouvernementale en regard de la relance de l'emploi

L'économie est entrée dans une ère de complexité et d'interdépendance dont il est encore difficile de prévoir toutes les conséquences. Le gouvernement a donc maintenant le devoir, avec ses partenaires, de revoir son positionnement par rapport à ces économies nouvelles et de cibler les interventions de sa politique de développement économique sur les déterminants fondamentaux de sa croissance à moyen terme. Nous recevons donc favorablement le document intitulé Stratégie québécoise pour l'économie et l'emploi qui nous vient de la SQDM. Il recommande avec raison de: conjuguer nos efforts pour la création d'emplois minimiser l'impact des restructurations sur l'emploi et le chômage renforcer l'action de la politique active du marché du travail et de poursuivre l'effort de concertation. L'état doit aussi être un accompagnateur ou un partenaire. Notre gouvernement s'est donc donné comme objectif d'amener 2 000 nouvelles PME à exporter d'ici l'an 2000. Mon collègue, le ministre des Finances et de l'économie et vice-premier ministre l'a annoncé dans son budget, le programme est en train.

Nous avons donc développé de nouveaux instruments afin de nous repositionner au même niveau, voir encore mieux que nos concurrents à l'égard des investissements étrangers : Une stratégie globale de prospection des investissements dotée de moyens financiers et techniques significatifs. Un fonds de développement industriel permettant des congés d'intérêt, une aide à la formation de main-d'œuvre et la participation gouvernementale à des projets de vitrines de démonstration et d'usines pilotes. Une disposition spéciale réservée aux « nouvelles entreprises stratégiques » désignée sur le vocable OASIS, soit une Offre pour l'accroissement soutenu des investissements stratégiques. Une campagne majeure d'influence des perceptions du Québec à l'étranger comme site d'investissement, dotée d'un budget de 1 500 000 \$ par année. Nous aurons aussi dorénavant une seule porte d'entrée pour tous les investissements, ceux provenant de l'étranger et ceux participant déjà au développement de l'économie québécoise. Des efforts significatifs seront faits par la SQDM afin de catalyser l'accroissement du développement des compétences dans les entreprises. Un plan d'action développé par les représentants au milieu rural en collaboration avec les ministères concernés. Et aussi un mécanisme d'identification hâtive des entreprises en difficulté. En plus de soutenir les projets de création d'emplois annoncés au Sommet et ceux qui sont encore à l'étude dans le secteur privé, l'agenda gouvernemental, en matière de développement économique, est particulièrement chargé et trois priorités sont retenues : la mise en œuvre d'une Stratégie de développement de l'entrepreneurship au Québec : «Entreprendre ensemble» pour faciliter la croissance de l'entrepreneurship si important pour réaliser les potentialités de l'économie sociale ; le lancement et la mise en œuvre prochaine d'un Plan d'action en science et technologie. Ce plan d'action permettra de relever trois défis importants, soit le soutien à la culture scientifique et technique et à la formation, l'efficacité du système d'innovation et la stimulation des capacités de valorisation de la recherche ; enfin, le renouvellement de la stratégie de développement industriel sur la base du développement de nouvelles formes de partenariat avec l'entreprise privée.

Les fruits du Sommet

Mais nous sommes allés plus loin encore. Nous avons étendu notre action et nos consensus à des zones nouvelles. Nous le savons, le rendez-vous que constitue le Sommet lui-même

nous a forcés à mobiliser nos énergies, à concentrer notre action. L'idée de maintenir, pour la société québécoise, un incitatif puissant qui continue à concentrer nos énergies et nos efforts nous a donc, collectivement, souri. Il s'agit d'un objectif quantitatif au regard de l'emploi. Nous nous sommes donné une cible mobilisatrice. Au cours des prochaines années, rattraper et dépasser le taux moyen de création d'emplois au Canada, dans la perspective de réduire et d'éliminer le plus rapidement possible l'écart entre le taux de chômage du Québec par rapport à celui du Canada. cette fin, mesurer les progrès accomplis à l'égard de quatre déterminants clés pour la croissance de l'emploi : le taux d'investissements, les dépenses en recherche-développement, l'effort fiscal relatif, la diplomation dans le secteur professionnel et technique.

Il est en outre convenu de prendre des mesures pour assurer les suivis suivants du Sommet : les mesures d'aménagement et de réduction du temps de travail, poursuite de la lutte au travail au noir et à l'évasion fiscale, développement de l'économie sociale, taux d'activité.

Une évocation annuelle de projets sera réalisée dans le cadre du mécanisme de suivi du Sommet.

Dans ce cadre, nous sommes convenus aussi d'aller plus loin sur la route d'une meilleure répartition des emplois au Québec et le Sommet a appuyé l'objectif de réduire graduellement la semaine régulière de travail de 44 à 40 heures. L'impérieuse nécessité de venir en aide aux Québécois les plus démunis est partagée par l'ensemble des participants au Sommet. Dans un geste de solidarité impressionnant, la très grande majorité des participants ont adopté la résolution suivante, je vous la lis : Le gouvernement prend l'engagement zéro appauvrissement pour les personnes les plus démunies de notre société, à savoir celles qui, en raison de contraintes sévères ou permanentes, ne peuvent réintégrer le marché du travail.

Les participants au Sommet sur l'économie et l'emploi souhaitent que le gouvernement recoure à tous les moyens possibles pour que la réduction du déficit ne se traduise pas par l'appauvrissement des Québécoises et des Québécois qui font partie des plus pauvres de notre société. Le gouvernement s'engage à accentuer les mesures de retour à l'emploi, notamment celles contenues dans la réforme de la sécurité du revenu et celles en lien avec la politique familiale. Les participants au Sommet donnent leur accord à la constitution d'un fonds spécial de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail dans le but de rechercher le non-appauvrissement des plus pauvres de la société. Ce fonds de 250 000 000 \$ sur 3 ans sera financé selon un mode similaire à celui proposé par la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics pour le Fonds pour l'emploi. Ce fonds sera sous la responsabilité du gouvernement et d'un comité avisé, formé notamment de représentants du secteur socio-économique concerné. Cette décision du Sommet permettra d'une part au gouvernement de réformer le système de sécurité du revenu pour le rendre plus juste et plus efficace, tout en garantissant les revenus de ceux qui ne peuvent réintégrer le marché du travail. Le Fonds que nous créons permettra de combattre la pauvreté en facilitant l'accès à l'emploi. Par ailleurs le Sommet a résolu de demander au gouvernement fédéral, tel que prévoit la loi, de remettre au Québec les sommes permettant la création d'une caisse d'assurance-parentale. Le Sommet a aussi fait consensus pour appuyer la demande québécoise pour l'équité fiscale. Le gouvernement fédéral est donc avisé, par l'ensemble des partenaires québécois, de compenser le Québec pour l'harmonisation de sa taxe de vente avec la TPS, comme cela a été le cas avec les provinces maritimes. Le suivi

Je veux remercier tous les participants de notre « équipe du tonnerre », mais en vous rappelant que la partie ne s'arrête jamais. Depuis neuf mois, parce que nous voulions adapter le Québec aux nouvelles réalités de l'économie et de l'emploi, nous nous sommes adaptés les uns les autres, et nous nous sommes adaptés les uns aux autres. Monsieur Bérard, l'autre jour, disait qu'il ne verrait plus jamais l'état comme il le percevait auparavant, et qu'il ne dirait jamais plus de mal des sous-ministres. J'aimerais, au nom du Sommet et certainement au nom de mes collègues ministres et en mon nom personnel, affirmer combien le personnel de la fonction publique et parapublique québécoise demeure l'instrument collectif privilégié pour accomplir les grandes missions de l'état au service de la collectivité. L'effort d'adaptation demandé à la fonction publique est considérable, et les salariés Québécois s'acquittent de leur tâche avec dévouement et professionnalisme. Les cadres de la gestion publique, en particulier, ont puissamment contribué au succès de ce Sommet, comme ils contribuent au succès des réformes que nous mettons en œuvre.

Je veux ajouter mon témoignage personnel de notre fonction publique et de la grande confiance que j'ai que nous pouvons compter sur elle lorsque le Québec traverse une période difficile. Les tâches que nous nous sommes collectivement données cette semaine vont demander, pour l'état et chacun d'entre nous, un processus continu d'adaptation et je sais que nous en sommes capable. Nos actions, nos décisions, nos orientations vont s'inscrire, à partir de ce jour, dans l'ensemble des travaux de l'état et de chacun d'entre nous. Nous mettrons immédiatement un mécanisme de suivi à l'œuvre qui conserve la dynamique créée par les groupes de travail et la mobilisation que nous avons suscité. Tâches : Suivre les engagements importants contractés ici poursuivre les discussions sur les questions à approfondir maintenir la mobilisation des acteurs du développement économique. Grandes caractéristiques du mécanisme, mettre en place : Respect de la diversité des groupes de travail ; Respect de l'importance et de la diversité des engagements contractés ce matin ; Respect des institutions et des mécanismes de concertation qui fonctionnent bien ; Analyse sérieuse des demandes de suivi spécifique Engagement de transparence Décision à venir prochainement, le conseil des ministres de mercredi prochain sera saisi d'une proposition à cet égard. Le principal suivi, c'est la décision, le travail, l'emploi.

Le principal suivi, ce seront les entreprises qui exporteront plus, performeront mieux, créeront plus d'emplois; ce seront les dizaines de milliers d'étudiants de plus, mieux formés, diplômés, prêts à une carrière et au succès; ce seront les milliers de femmes et d'hommes du Québec qui retrouveront le chemin de l'emploi.

Merci.